



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 07 avril 2022

----- PROCES-VERBAL

Le jeudi sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni à la mairie
sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 04 avril 2022

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : Myriam CHABANON, Adrien COMMERE, Alain DELOM, Arlette GASPARD, Alain HERVE, Oliver LARRIEU, Émilie LUNARDI, Dominique MEHEUT, Christophe MIRLEAU, Cyril ROMERO, André TOUGE.

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Jean-Claude GAUDON, Angélique TROTTIN, Christine POIRIER

Secrétaire de séance : Alain DELOM

Procuration : Angélique TROTTIN donne pouvoir à Alain DELOM

Ordre du jour :

- Vote des taux
- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Mairie/Médiathèque : nouveau plan de financement
- Maîtrise d'œuvre piétonnier Toit Familial
- Délibération Adhésion au CAUE
- Dépigeonnage
- DIA Vente FLERIAG – CORNIL
- DIA Vente LEPORT
- Demande subvention exceptionnelle pour le Foyer Rural
- Local opticienne
- Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance, qui débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du lundi quatorze février deux mille vingt-deux. Celui-ci ne fait pas l'objet de remarque, il est voté à l'unanimité.

Pour information, Emilie LUNARDI quittera le conseil municipal après le vote du budget primitif, et ce pour raison personnelle.

LE VOTE DES TAUX

Le Maire propose de figer les taux d'imposition (baissés l'an dernier alors que la CCBL les avait augmentés). Cette année la CCBL conserve les mêmes taux.

La taxe foncière bâtie est à 60,83%, et la taxe foncière non bâtie à 78,10%. La dotation du budget prévue serait alors de 258 834€, correspondant à la ligne « Centimes communaux ». Le coefficient correcteur créé en 2021 depuis la suppression de la taxe d'habitation, joue en notre défaveur.

Les taux actuels proposés sont validés par vote à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion géré par le comptable du Trésor Public, a validé la bonne gestion du compte administratif de la commune.

Pour information, en France la moyenne de la dette nationale par habitant est de 611€ en 2020. En 2021 elle était de 236,23 €. A Cologne elle est bien inférieure, la commune est peu endettée. Il est préférable d'emprunter un peu plus pour investir.

Le compte de gestion est validé par vote à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Un tableau détaillé du compte administratif est projeté par vidéoprojecteur pour le conseil municipal.

Lecture par le Maire des lignes comptables par chapitre.

Fonctionnement :

Les dépenses prévues de 774 597,02€, ont été de 554 687,30€

Les recettes prévues de 774 597,02€, ont été de 836 223,06€.

L'excédent est de 281 535,76€

Investissement :

Les dépenses prévues à 1 129 886,87€, ont été de 405 203,20€.

Les recettes prévues à 1 129 886,87€ ont été de 406 849,21€.

L'excédent est de 1646,01€.

Le compte administratif est validé en délibération à l'unanimité (hors le Maire qui s'est retiré pour le vote).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Fonctionnement :

Les dépenses prévues en 2022 sont de 823 157,55€

Les recettes prévues en 2022 sont de 1 058 466,76€.

Investissement :

Les dépenses prévues sont de 1 114 340€.

Les recettes prévues sont de 1 114 340€.

Le budget primitif est validé en délibération à l'unanimité.

Départ d'Emilie LUNARDI à 23h. Il reste 10 conseillers (et 1 procuration).

MAIRIE/MÉDIATHÈQUE : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Un nouveau plan de financement est prévu suite à une aide supplémentaire accordée par le CDG. Cette aide supplémentaire de 10 000€, permettra de diminuer la part communale pour la médiathèque.

La subvention de 10 000€ est portée en délibération, et est validée à l'unanimité.

MAÎTRISE D'OEUVRE PIÉTONNIER TOIT FAMILIAL

Le budget pour la maîtrise d'œuvre du cabinet d'études XMGE serait de 21 000€ afin de faire l'étude du piétonnier du Toit familial, le lotissement route d'Ardizas. Le budget est porté en délibération, et est validé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU CAUE

Le CAUE (Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), service conseil du CDG permet l'accompagnement de projet. L'adhésion annuelle est de 484€, et est portée à délibération.

La proposition d'adhésion est validée à l'unanimité.

DÉPIGEONNAGE

Les pigeons sont en nombre croissant sur la commune, ce qui pose souci.

L'entreprise de dépiageonage DOVE BUSTERS propose un contrat de 3 tirs de nuit/an d'un montant de 1 320€ TTC à chaque passage, soit au total 3 960€ TTC, ou à l'intervention pour un montant de 1 500€ TTC.

La proposition de prendre le contrat est portée à délibération, et est validée à l'unanimité.

DIA VENTE FLERIAG – CORNIL

Les propriétaires Éric FLERIAG et Isabelle CORNIL, 28 place de la halle, vendent leur maison à Franck DUCHESNE (de L'Isle-Jourdain) au prix de 271 000€ dont 13 000€ de mobilier et 13 000€ de commission. Elle fait 118 m² de superficie au sol, et 260 m² de superficie habitable.

La mairie, à l'unanimité, ne préempte pas le bien.

DIA VENTE LEPORT

Les propriétaires Luc et Ghislaine LEPORT, 12 chemin de ronde, vendent leur bien à Jean-Michel LENTZ au prix de 350 000€. Elle fait 424 m² de superficie totale, et 131 m² de superficie habitable.

La mairie, à l'unanimité, ne préempte pas le bien

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL

Un courrier a été adressé le 25 février par le Foyer Rural, section club de Randonnées afin de demander une subvention à titre exceptionnel. Cette section organise à son tour, le 26 juin prochain « la Ronde de d'Artagnan », journée interclubs des clubs de randonnées du Gers.

Le conseil municipal est d'accord sur la demande, néanmoins il est en attente du budget prévisionnel afin de le valider au prochain conseil en mai.

LOCAL OPTICIENNE

L'opticienne rend le local suite à une reconversion professionnelle.
L'agence immobilière « N° 10 » est intéressée pour s'y installer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le choix des devis de Carrère pour l'enrobé à chaud ou le bicouche au lotissement de Saint-Saubion est en cours de réflexion.

La Poste a rencontré le Maire pour proposer à la mairie de reprendre le service de la Poste soit en Poste communale, ou par un commerce de Cologne. Pour argument, l'agent postal ne travaille que 15mn/heure, malgré l'augmentation des opérations. Les horaires actuels ne seront pas modifiés pour autant.

Un appartement sera mis à disposition le lundi 11 avril pour une famille d'Ukrainiens. La fibre a été installée au gîte. Martine Courant a été cherchée un colis aux Restos du cœur. La mairie

prendra en charge financièrement les frais de la famille pendant 45 jours, le temps que les aides soient mises en place. Le loyer est offert à la famille ainsi que l'eau et l'électricité. Une autre famille ukrainienne risque d'arriver chez un particulier.

Les papiers officiels pour les Ukrainiens sont en cours d'obtention.

Le Maire remercie le conseil municipal et clôt la séance à 00h15.